

Travaux dans mon appartement.

Par mandorak, le 05/01/2010 à 20:44

Bonjour,

J'ai signé le bail d'un appartement et on m'a caché qu'il y avait des problèmes de ventilation suite à des dégâts des eaux survenus en 2008. (ils étaient donc déjà au courant du problème, mais ils ne l'on pas résolu)

aujourd'hui, alors que je vais bientôt aménager, ils ont décidé d'intervenir pour casser le plafond et effectuer les travaux.

Le chauffage est à gaz et comme la ventilation est défectueuse, cela pourrait être dangereux pour la santé. (nombreux cas d'intoxication au monoxyde de carbone récemment dans l'actualité).

Ainsi, que puis je faire?

Ai-je droit de refuser de payer le loyer en attendant que les réparations soient effectuées?

Puis-je demander une expertise à leur frais pour déterminer que les conditions sanitaires ne présentent aucun danger?

Merci de votre aide.

Par mandorak, le 09/01/2010 à 23:40

Merci infiniment.